



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-52

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le quatorze avril, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Serge BERARD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 35

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

M. BERARD Serge, Mme BEUGRAS Laurence, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, M. CLARETON Xavier, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAI Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, M. THUET Bruno, Mme VENDITTELLI Solange, Mme VERNIER Donia.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEN SLAMA Monia donne pouvoir à Mme Martine MORELLON

M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

M. FRANCO Xavier donne pouvoir à M. Serge BERARD

M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme MORETTI Aurélie

Mme RIVAT Christelle donne pouvoir à Mme GRILLON Valérie

M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à M. COMBET Damien

ABSENTS :

Néant

Objet : Nomination des représentants de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, membre de l'Agence France Locale

Vu le rapport établi par M. Damien Combet :

L'Agence France locale (AFL) est un établissement de crédit spécialisé dans les prêts aux collectivités territoriales (communes, départements et régions) et à leurs groupements (EPCI et EPT).

Elle a été créée en 2013 par les plus importantes communes de France dans le but d'améliorer leurs modalités d'emprunt pour le financement de leurs investissements, grâce à un accès mutualisé au marché obligataire international et sans intermédiaires bancaires ou de groupes d'assurance.

Par délibération du 2 décembre 2014, la CCVG est devenue membre actionnaire de l'Agence France Locale (A.F.L.).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DESIGNE Madame Aurélie Moretti, en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, et Monsieur Christophe REBOUL, en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

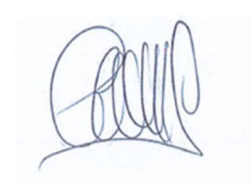
AUTORISE le représentant titulaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,

Damien Combet
Président

Serge Bérard
Secrétaire de séance



¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)